

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024



YMCA OCCITANIE est un **acteur majeur** de l'inclusion des personnes en situation de handicap en région Occitanie et vous souhaitez contribuer à leur professionnalisation.



NOTRE ASSOCIATION

La force d'un groupe de **800 personnes** engagé et mobilisé pour promouvoir le droit et le bien-être des personnes accompagnées.

- YMCA OCCITANIE est le partenaire des grands groupes, ETI, PME et PMI régionales et propose des activités diversifiées qui s'exercent sur nos différents sites (départements 31 et 46) et chez nos clients dans l'agglomération toulousaine.
- Un des plus importants ESAT de France.
- Une Entreprise Adaptée.
- Un Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle : ESRP.
- Un ensemble de services d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap.
- Une transversalité des pôles d'activités comme tremplin pour favoriser l'inclusion professionnelle en ESAT, en Entreprise Adaptée/ordinaire.
- Un organisme de formation.

Pourquoi choisir YMCA OCCITANIE ?

Notre Association porte les valeurs qui l'animent depuis sa création : intégrité, tolérance, partage, bienveillance, générosité et solidarité avec pour objectifs, l'accompagnement de personnes en situation de handicap et un engagement fort vers leur professionnalisation.

Nous sommes votre partenaire de proximité et nous contribuons à :

- Favoriser la professionnalisation des personnes en situation de handicap : travailleurs en ESAT, stagiaires de l'ESRP,
- Vous proposer les services de travailleurs formés à plusieurs métiers et activités et favoriser leur intégration au sein de votre entreprise,
- Assurer leur pérennité dans l'emploi,
- Contribuer à votre politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et d'emploi des personnes en situation de handicap.

NOS ACTIONS

Verser le solde de votre Taxe d'Apprentissage à YMCA OCCITANIE, c'est **contribuer directement au développement des actions** qui valorisent les compétences des personnes en situation de handicap.

Ainsi, vous permettez de :

- Professionnaliser les personnes en situation de handicap en développant leurs compétences métiers,
- De réduire la fracture numérique en permettant l'équipement en matériels numériques,
- De soutenir les investissements matériels nécessaires (meublier, tablettes, outils informatiques, logiciels...),
- De participer au développement de nouveaux projets et au renouvellement de matériels pédagogiques.

En 2023, grâce à votre versement, YMCA OCCITANIE a permis de :

- **Former et accompagner** vers l'emploi et la formation des personnes en situation de handicap,
- **Rénover** les salles de formation,
- **Équiper** les ateliers,
- **Acquérir du nouveau mobilier,**
- **Renouveler du petit matériel.**



COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2024



AVRIL

Acquittez-vous du paiement du solde* de la Taxe d'Apprentissage **via la Déclaration Sociale Nominative (DSN)** du mois d'avril 2024
(exigible le 5 ou le 15 mai 2024) auprès de l'URSSAF.

À savoir 

*Le solde de la Taxe d'Apprentissage correspond désormais à un taux de **0,09%** de la masse salariale annuelle.



MAI

Connectez-vous sur la plateforme SOLTEA à partir du **27 mai 2024** et choisissez **d'affecter le pourcentage du solde de la taxe d'apprentissage à YMCA OCCITANIE.**

À savoir 

Sur la plateforme SOLTEA, vous pouvez trouver YMCA OCCITANIE dans le moteur de recherche par :
- le N° de SIRET : **30335618200012**
- la raison sociale : **YMCA OCCITANIE**
- le code UAI : **0312807H**

Si vous souhaitez soutenir nos actions d'accompagnement et d'inclusion des personnes en situation de handicap, nous vous remercions de bien vouloir remplir le formulaire de promesse de versement, en pièce jointe, en indiquant la somme que vous souhaitez attribuer.



PAR COURRIER

YMCA OCCITANIE
Direction générale
13 avenue Édouard Serres
31 770 Colomiers



PAR COURRIEL

TA@ymca-occitanie.com



POUR PLUS D'INFORMATIONS, UNE INTERLOCUTRICE EST À VOTRE DISPOSITION AU 05 61 15 99 45.